NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Drame au revolver à Roubaix

Un amoureux décoché blesse une jeune fille

Vendredi vers neuf heures du matin, dans le cabaret Mestdagh, rue de France, 67, Alexandre Leman, 19 ans, magasinier, rue des Bleuets, fort Vanoutryve, à Tourcoing, a tiré un coup de revolver sur Frédora Vanderstraeten, 23 ans, doublieuse, qui repoussait ses sollicitations. Peu grièvement blessée à l'épaule gauche, la jeune fille s'est rendue elle-même à la Fraternité. La coupable a été arrêté quelques heures plus tard à la filature Lefebvre et Bastin, boulevard d'Armentières, par les agents Herkenrath et Dewaele. Il sera conduit aujourd'hui au Parquet.

Grave accident de tramway à Wasquehal

Une voiture tamponnée. — Une femme mortellement blessée

Vendredi vers neuf heures du matin, au hameau du Haut-Visage, territoire de Wasquehal, non loin du pont du chemin de fer allant de Lille à Roubaix et passant au-dessus du grand boulevard, un tramway de la ligne Mongy, se dirigeant vers Lille, a tamponné la voiture de M. Ferdinand Sadoine, marchand de chiffons, rue de Roubaix, 28, quartier de l'Alumette, à Wasquehal. Sous la violence du choc, M. Sadoine fut projeté sur la chaussée ainsi que sa femme, née Marie Dupont, 57 ans. Relevée avec une violente commotion cérébrale, une cuisse fracturée et des lésions internes, la pauvre femme fut transportée d'urgence à la Fraternité de Roubaix où elle expire en arrivant. Son mari a le corps couvert de blessures. Les dégâts matériels sont de peu d'importance. Une enquête est ouverte par M. le commissaire de police de Croix et la gendarmerie de Roubaix.

Les cambrioleurs à Wimereux

Les cambrioleurs de Wimereux sont infatigables. Ils viennent de s'attaquer à la villa Fauvette, rue des Dunes, fracturant les portes des armoires et des meubles, raflant maintes bouteilles de vin et de champagne et laissant une note ainsi conçue : « La Bande Noire vous rend visite. A l'année prochaine, 15 janvier 1913. L. F., D. C., O. P., E. P. ».

Le propriétaire de la villa Fauvette, M. Cotry, de Marcq-en-Barœul, a été avisé.

Les souverains de Norwège ont traversé notre région

A CALAIS

Le roi Hakon VII, de Norvège, accompagné de la reine et du prince Olaf, venant de Londres, se rendant à Christiania, a débarqué à midi trente à Calais.

Au débarcadère où devait accoster le paquebot « Onward », se trouvaient MM. Camille Prévost, commissaire du gouvernement ; Appacous, consul de Norvège ; Payton, consul d'Angleterre, les autorités administratives, militaires et civiles.

Le roi et la reine ont déjeuné dans un salon réservé du Terminus, puis ils ont pris place à 1 heure 40, dans un train spécial, via Bruxelles.

M. Revin, commissaire spécial à Calais, a accompagné le roi jusqu'à la frontière française.

EN GARE DE FIVES

Les Souverains de Suède, venant de Calais, ont passé hier après-midi à 3 heures 08, en gare de Fives. Le train royal ne s'arrêta d'ailleurs pas. Il se dirigeait vers Blandain.

Un service d'ordre avait été parfaitement organisé par M. Dufour, commissaire attaché à la Préfecture. Il n'y eut aucun incident.

Le maire de Millam suspendu de ses fonctions

Il y a quelques jours, à la suite d'une plainte déposée par M. le Sous-Préfet de Dunkerque, M. Emile Vanhaecke, maire de Millam, petite commune de l'arrondissement de Dunkerque, était déféré devant le Conseil de Préfecture du Nord.

On l'accusait d'avoir « tenu une comptabilité occulte. »

Par arrêté en date du 26 décembre, notifié à l'intéressé, le 27 décembre, M. le Préfet du Nord a suspendu M. Emile Vanhaecke de ses fonctions, pour un mois.

Mais il est probable qu'une mesure plus grave sera prise ultérieurement contre M. Vanhaecke.

LE BANDITISME A RAISMES

QUATRE HOMMES MASQUÉS PÉNÉTRENT DE NUIT DANS UNE FERME ILS ENLÈVENT 20.000 FRANCS

Des cambrioleurs masqués ont pénétré de nuit, chez Mme veuve Moriamez, à Raismes.

Mme Moriamez habite, avec sa fille, une ferme, rue d'Aubry.

La mère et la fille dormaient, lorsque cette dernière se réveilla brusquement et aperçut quatre individus, qui avaient la figure barbouillée de farine et de suie.

Elle voulut crier. Un de bandits lui sauta à la gorge. Réveillée à son tour par le bruit, Mme Moriamez, qui se tenait dans une chambre voisine, pénétra dans la chambre de sa fille.

Les malandrins la terrassèrent, puis fouillèrent toute la maison.

Après quoi, ils s'enfuirent.

Mlle Moriamez ouvrit alors une fenêtre et cria au secours. Des voisins réveillés, s'habillèrent en hâte et accoururent. La jeune fille leur raconta ce qui venait de se passer et donna le signalement des bandits. Elle désigna même l'un d'eux.

Pendant la même nuit, M. Emile Richardot, 20 ans, adjudant des pompiers, passait devant la maison des dames Moriamez, lorsqu'il remarqua un individu qui prit la fuite à son approche. L'adjudant lui donna la chasse et reconnut en lui un repris de justice.

UNE ARRESTATION

Avisés, dès le lendemain, la gendarmerie d'Anzin [illegible] pas à arrêter un individu [illegible] Dintroucotte, qui avait été [illegible] mêlé au cambriolage de la [illegible] d'Aubry.

Questionné sur l'emploi de son temps pendant le cambriolage de la ferme Moriamez, Dintroucotte fournit un alibi que fut reconnu inexact. L'arrestation fut maintenue et le prisonnier conduit au parquet de Valenciennes.

Les cambrioleurs avaient enlevé 20.000 francs de titres qui se trouvaient cachés dans le lit de Mlle Moriamez.

Détail significatif : le chien de garde de la ferme n'aboya pas au moment où survinrent les cambrioleurs. Ce chien avait été donné aux fermières par Dintroucotte lui-même.

Le Crime de Saméon

L'ARRÊT DE LA COUR D'ASSISES DU NORD, QUI CONDAMNA LE COUPABLE A LA PEINE DE MORT, EST CASSÉ.

Le 30 novembre dernier, la Cour d'assises du Nord condamnait à la peine de mort Edouard Promont, 34 ans, domestique, qui avait tué à Saméon, dans des circonstances particulièrement odieuses, une fillette de dix ans.

Le condamné avait d'abord refusé de se pourvoir en cassation. « J'aime mieux, avait-il dit, avoir la tête tranchée ».

Or le chambre criminelle de la Cour de cassation vient, conformément aux conclusions de l'avocat général Rambaud, de casser l'arrêt de la Cour d'assises du Nord.

Elle s'est basée sur le fait qu'on avait éliminé aux assises un des jurés qui était conseiller prud'homme et qu'on avait en ce fait porté atteinte aux droits de la défense.

Mais il est probable que le criminel ne perdre rien pour attendre.

Les drames de l'alcoolisme

UN CABARETIER POIGNARDÉ A POPERINGHE

A la fin de l'après-midi du 1er janvier, un ouvrier agricole, Richard Reybrouck, 23 ans, demeurant à Poperinghe, pénétrait dans un estaminet qui a pour enseigne « Au Firmament », et qui est exploité par M. Désiré Beauprez, 41 ans.

Le cabaretier remarquant que Reybrouck était ivre, refusa de lui servir à boire. Mais l'ivrogne, furieux, insista. Une courte lutte s'engagea alors. Reybrouck qui allait avoir le désavoir, sortit brusquement un couteau à longue lame et frappa le cabaretier au ventre.

M. Beauprez tomba, foudroyé. Il rendit peu après le dernier soupir.

Le meurtrier, qui avait pris la fuite, fut arrêté une heure plus tard, à un kilomètre de là, dans un estaminet.

On l'a déféré au Parquet d'Ypres.

Après la catastrophe de Menin

VOLEURS DÉNONCÉS

Un gamin de 14 ans, Romain Optimus, qui demeure rue de la Pannerie, à Heilum, se trouvait en compagnie de petits camarades, au cinéma Decottignies, lorsqu'il eut l'idée diabolique de crier « au feu ».

Le jeune drôle avait, dit-on, l'intention de provoquer une panique analogue à celle du 22 décembre. Si cette assertion est exacte, le gamin mérite un châtiment exemplaire.

On le conduisit au poste de police. Là, pressé de questions, il avoua qu'il connaissait [illegible] qui les avaient [illegible] le jour de la catastrophe. Il signa même [illegible] Le policier [illegible] depuis, se mettent avec [illegible] le poste [illegible].

Le départ de M. Rodière commissaire spécial à Lens

M. Rodière, commissaire spécial à Lens, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Auguste Rodière, né à Auzat (Ariège), le 1er janvier 1845, accomplit son service militaire au 9e bataillon de chasseurs à pied. Il était sous-officier depuis plusieurs années quand, au début de 1868, il fut libéré à Douai où son bataillon, de retour de Rome, tenait garnison.

Quelques mois après, M. Rodière entra à la préfecture de police de Paris, administration à laquelle il appartenait pendant le siège de 1870. Nommé inspecteur spécial à Calais le 11 février 1876, puis commissaire spécial à Maubeuge-Mariage, il vint à Lens en 1884 où, depuis cette époque jusqu'au 1er janvier dernier, il occupa le poste difficile de commissaire spécial du bassin houiller.

Dans cette partie du pays minier, dont la population grandit tous les jours et où les conflits furent fréquents, M. Rodière n'a cessé d'accomplir son service avec zèle et avec tact.

Affable, accueillant, toujours prêt à rendre service, M. Rodière jouit dans la région de la considération générale. Ceux qui l'ont approché, quels qu'ils soient, garderont de lui un excellent souvenir. C'était un fonctionnaire d'une loyauté et d'un dévouement à toute épreuve.

Le gouvernement, pour marquer sa satisfaction à M. Rodière, lui donna ses avancements au choix.

En 1900 la croix de la Légion d'honneur lui fut accordée.

En 1906, à la suite des graves incidents auxquels donna lieu la grève qui succéda à la catastrophe des mines de Courrières, M. Rodière qui avait toujours été sur la brèche au milieu du danger, reçut la médaille d'or pour actes de courage.

M. Rodière est titulaire depuis 1908 de la médaille de l'encouragement au bien.

Qu'il nous permette avant son départ de lui dire quel bon souvenir nous garderons des rapports que nous avons eus avec lui et de lui souhaiter de profiter pendant de longues années d'une retraite bien gagnée.

Chemin de fer du Nord

Mutations. — M. Poteaux, chef de gare à Laon, est nommé chef des gares et des voies ferrées du port de Rouen. — M. Bailleux, chef de gare au Bourget-Triage, est nommé chef de gare à Laon. — M. Patte, chef de gare à Creil, est nommé chef de gare au Bourget-Triage. — M. Caillies, chef de gare à La Madeleine, est nommé chef de gare à Creil. — M. Pierre, chef de gare à Fougnereuil, est nommé chef de gare à La Madeleine. — M. Constant, employé à Lumbres, est nommé employé intérimaire à La Bassée. — M. Leroy, employé à Arras, est nommé employé au bureau de la 7e inspection principale. — M. Hinsbrouck, surveillant-chef des manœuvres, à Hinsbrouck, est nommé surveillant-chef des manœuvres, à Tourcoing. — M. Valre, peintour à Arras, est nommé surveillant-chef des manœuvres à Arras. — M. Thérel, facteur mixte de seconde classe, à Arras, est nommé poineur du mouvement, à Arras — M. Citerne, équipe de première classe, à Arras, est nommé facteur mixte de seconde classe, à Arras. — M. Baudoin, équipe de première classe à Arras, est nommé aiguilleur de 3e classe à Arras — M. Bédu, aiguilleur de 3e classe, à Méricourt, est nommé aiguilleur, au même titre, à Achiet. — M. Noulles, équipe de 1re classe, à Méricourt, est nommé aiguilleur de 3e classe à Méricourt — M. Rouriez, équipe de première classe à Béthune, est nommé aiguilleur de 3e classe à Béthune également — M. Lacourte, équipe de première classe, à Saint-Amand, est nommé chef d'équipe, même résidence — M. Leclerc, employé à Roubaix, est nommé employé à La Madeleine — M. Wallaert, sous-chef des manœuvres, à La Madeleine, est nommé surveillant-chef des manœuvres et de manutention, à Armentières — M. Debaes, équipe de première classe à La Madeleine, est nommé sous-chef des manœuvres, même résidence — M. Osouy, chef de station à Hettes-Monchy est nommé chef de station à Cremy — M. Dénaes, receveur chargé de la grande vitesse à Rang-du-Fliers, est nommé receveur chargé de la grande vitesse à Montreuil — M. Leulent, employé à Boulogne, est nommé receveur chargé de la grande vitesse à Rang-du-Fliers — M. Goflet, chef de station à Heuchin, est nommé chef de gare à Fouquereuil — M. Pagnies, chef de station à Beevry, est nommé chef de station à Vimy — M. Servy, chef de station à Thiennes, est nommé chef de station à Beuvry — M. Hénno, équipe de première classe, à Boulogne, est nommé facteur mixte à Hesdigneul — M. Evrenard, équipe de première classe à Fives, est nommé sous-chef des manœuvres, également à Fives — M. Bolhain, équipe de première classe, à Saint-Sauveur, est nommé vérificateur, même gare — M. Tassart, équipe de première classe à Boulogne, est nommé aiguilleur de 3e classe, à Boulogne. — M. Tachel, équipe de première classe à Don-Sainghin, est nommé aiguilleur de 3e classe, même gare. — M. Lécluse, équipe de première classe, à Tourcoing, est nommé chef d'équipe, même gare — M. Léopold Guichard, mécanicien de gare, à Amiens, est nommé mécanicien de seconde classe, même dépôt — M. Victor Gobier, employé, à Guise, est nommé employé à Villers-Cotterets.

LILLE

Mais le colonel troubla la fête...

Il y a quelques mois, une personne de Meubeuge, M. G. D..., devenait adjudicataire d'une fourniture de pommes de terre à livrer à l'armée. Cette fourniture devait s'élever à la somme de 5000 francs. M. G. D. qui ne l'avait, paraît-il, obtenue que grâce au concours d'un intermédiaire, la rétrocéda à deux autres personnes qui lui versèrent une commission. L'opération était illicite. Et, près en savoir de ce qui venait de se passer, le colonel du 43e annula la soumission.

Les deux personnes à qui M. G. D... l'avait rétrocédée réclamèrent leur argent. M. G. D. refusa de le leur rendre. Arrêté et conduit au Parquet de Lille, il fut interrogé par le juge d'instruction qui le mit en liberté provisoire, après lui avoir fait verser une caution de 1500 francs.

Conseil de guerre

Un tireur au flanc condamné à un an de prison

Pour éviter « tiré au flanc » un Réservisté a connu hier les sévérités du code de justice militaire.

Devant effectuer une période de vingt et un jours, à la section d'ici-même, le nommé D..., qui n'est nullement antimilitariste, s'était empressé de répondre à la convocation qui lui avait été adressée.

Appelé à Lille il avait été ensuite envoyé à Dunkerque et mis en subsistance au 1er régiment d'infanterie.

Très bien noté, ce réservisté savait [illegible] que comme l'autorisation de s'absenter pour qu'un lundi matin.

La besogne qui lui incombait était si [illegible] qu'il en était bientôt arrivé à [illegible] que sa présence au régiment était plus [illegible] inutile.

— Bah, s'était-il dit, si je m'en allais, personne ne s'en apercevrait. Mes chefs sont si bienveillants, qu'ils ne me refuseront pas, si je le leur demande, d'anticiper ma libération. »

Confiant dans le succès de sa démarche, il se présentait donc à son chef, le dernier samedi qui précédait la fin de sa période d'instant valoir qu'il devait être libéré dans la matinée du mardi suivant, demandait à être désarmé sur-le-champ.

— Mais, lui répliqua son chef, je ne puis vous accorder la permission que vous sollicitez. Il faut que vous rejoigniez lundi pour vous faire désabuiller ».

Néanmoins D... n'en fit rien. Il se présenta à l'officier d'armement avec une note, paraissant signée de son supérieur, et par laquelle il lui enjoignait de reprendre ses vêtements et ses armes puis il s'esquiva.

La supercherie ayant été découverte, les gendarmes tracèrent vite l'inconvé à se rechercher D... fut bientôt arrêté.

Le Conseil de guerre l'a condamné hier à un an de prison avec sursis.

Le cambrioleur de la cantine

Gaston, soldat au 39e régiment d'infanterie, qui comparaissait pour avoir cambriolé la cantine et dérobé dans le comptoir une somme de 60 francs, a encouru deux ans de prison.

Etat-il fou ?

A la demande du président, M. le colonel Proye, du 43e, le Conseil de guerre a ordonné l'examen mental de Charles Lamotte, du 1er régiment d'infanterie, inculpé de refus d'obéissance. Malgré les nombreuses injonctions qui lui avaient été adressées, Lamotte avait refusé de faire son lit.

A l'audience la prévenu s'est accusé de nombreux méfaits et notamment d'être un vagabond spécial.

Il ne voulait pas être soldat

Malgré l'éloquente plaidoirie que Me Valendoncq fit en sa faveur, Eugène-Ernest Chalelet du 129e d'infanterie, prévenu de désertion à l'étranger en temps de paix, n'a pas réussi à obtenir l'indulgence du Conseil. Trois ans de travaux publics lui ont été infligés.

Chalelet a convenu, il est vrai, de son bronzée et graves incartades. Affecté une première fois à un régiment de l'Est, au mois d'octobre dernier, celui-ci ne rejoignit pas son corps. Arrêté et puni en la dirigeant alors vers le 9e d'infanterie à Saint-Omer, mais cette fois encore il ne consentit pas à s'y rendre. Appréhendé à nouveau et incorporé enfin au 110e, il s'empressa de déserter.

C'est sur les conseils, a dit Chalelet, que camarades rencontrés à la prison du Pont-Gendot que je ne voulais pas faire partie.

L'histoire de vol blanc

Albert Dequin, du 110e d'infanterie, avait été, jusqu'à l'aveuture qui l'amenait hier devant les juges militaires, un infirmier modèle.

Chaque jour on se plaisait à le féliciter pour les soins qu'il apportait aux malades, quand un matin on le vit arriver à l'infirmerie en état d'ébriété.

Comme il était en retard, l'aide-infirmier

Le départ pour la Turquie d'Asie

Le 1er janvier, le 3e bataillon de chasseurs à pied, qui tient garnison à Douai, a quitté Lille, pour se rendre à Rome, où il doit rester jusqu'à la fin de l'occupation de la Turquie d'Asie.

Le 3e bataillon de chasseurs à pied a été mis à la disposition du 1er corps d'armée, pour le service